

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 134 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire
des Nations Unies au Liban pour la période
du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. L'Assemblée générale a, par ses résolutions 54/267 du 15 juin 2000, 55/180 du 19 décembre 2000 et 55/180 B du 14 juin 2001, ouvert un crédit d'un montant total brut de 207 154 194 dollars (montant net : 201 981 841 dollars) pour la Force.

Le montant total brut des dépenses pour la période s'élève à 183 811 094 dollars (montant net : 179 058 841 dollars), non comprises les contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 180 000 dollars, d'où un solde inutilisé brut de 23 343 100 dollars (montant net : 22 922 900 dollars).

Ce solde résultait pour l'essentiel de l'annulation du programme de renforcement des effectifs de la Force.

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale au sujet du financement de la Force sont énoncées au paragraphe 22 du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–13	3
II. Exécution du budget	14–19	5
III. Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001	20–21	7
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-sixième session	22	8
Annexes		
I. Exécution du budget pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 : état récapitulatif		10
II. Renseignements complémentaires sur les écarts importants		12
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001		18
IV. Montants répartis et dépenses effectives (période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001)		19

I. Introduction

1. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été créée pour une période initiale de six mois par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978. Son mandat a été par la suite prorogé par diverses résolutions du Conseil, dont la dernière en date était la résolution 1391 (2002) du 28 janvier 2002, qui l'a prorogé jusqu'au 31 juillet 2002.

2. Le budget initial de fonctionnement de la FINUL pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 a été présenté dans le document A/54/724 et correspondait à un montant brut de 139 547 600 dollars (montant net : 135 721 900 dollars), y compris une contribution volontaire en nature budgétisée d'un montant de 180 000 dollars. Il prévoyait les ressources nécessaires au maintien de la Force, composée de 4 513 hommes (3 518 soldats d'infanterie et 995 éléments de soutien logistique), ainsi que la création d'une composante civile dotée de 491 postes (141 internationaux et 350 locaux).

3. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) contenue dans son rapport sur la FINUL (A/54/841/Add.2), l'Assemblée générale a dans sa résolution 54/267 du 15 juin 2000 ouvert un crédit d'un montant brut de 146 833 694 dollars (montant net : 141 899 841 dollars) aux fins du fonctionnement de la FINUL pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, comprenant un montant brut de 6 967 059 dollars (montant net : 5 895 590 dollars) à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant brut de 1 089 216 dollars (montant net : 969 161 dollars) pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

4. On se souviendra que le 17 avril 2000, le Secrétaire général a reçu une notification officielle du Gouvernement israélien concernant sa décision de retirer ses forces du Liban d'ici à juillet 2000 d'une façon strictement conforme aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978. Le Secrétaire général a en outre été informé que, ce faisant, le Gouvernement israélien avait l'intention de coopérer pleinement avec l'ONU (voir S/2000/322).

5. Par la suite, le Secrétaire général a, dans son rapport sur l'application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité (S/2000/460), présenté des conclusions et recommandations quant aux dispositions à prendre et aux moyens à mettre en oeuvre pour assurer l'application des deux résolutions et de toutes les autres résolutions pertinentes. Le 23 mai 2000, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration au nom du Conseil parue sous la cote S/PRST/2000/18 de la même date.

6. Dans sa déclaration le Président du Conseil de sécurité a notamment indiqué que le Conseil a) accueillait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et y souscrivait résolument; b) se félicitait que le Secrétaire général entende prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la FINUL de confirmer qu'un retrait total des forces israéliennes du Liban avait eu lieu conformément à la résolution 425 (1978) et de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire face à toute éventualité, en ayant à l'esprit que la coopération de toutes les parties serait essentielle; et c) souscrivait pleinement aux conditions définies par le Secrétaire général.

7. Compte tenu des moyens à prévoir décrits par le Secrétaire général aux paragraphes 31 à 35 de son rapport (S/2000/460), l'effectif de la Force passerait de 4 513 hommes à 5 600 environ, puis à environ 7 935. L'élargissement de la Force nécessiterait un renforcement immédiat du personnel civil international et local ainsi que du matériel et du soutien logistique.

8. Le premier budget révisé de la FINUL pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 présenté dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force (A/55/482) correspondait à un montant brut de 225 535 700 dollars (montant net : 221 326 300 dollars), non compris le montant brut de 6 021 721 dollars (montant net : 5 284 652 dollars) à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et pour la Base de soutien logistique des Nations Unies, soit une augmentation d'un montant brut de 86 758 400 dollars par rapport au crédit ouvert par l'Assemblée générale pour la Force dans sa résolution 54/267. Ce budget prévoyait, avec le déploiement progressif de 3 387 hommes supplémentaires, de porter ainsi le total des effectifs à 7 900 hommes et de doter temporairement la composante civile de 81 postes supplémentaires (34 agents internationaux et 47 agents locaux).

9. Dans sa résolution 55/180 du 19 décembre 2000, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation du CCQAB contenue dans son rapport sur la FINUL (A/55/516), a ouvert un crédit supplémentaire d'un montant brut de 86 758 400 dollars (montant net : 86 301 300 dollars) au titre du renforcement provisoire de l'effectif de la Force pour l'exercice 2000-2001.

10. Néanmoins, il a été confirmé, peu après la révision budgétaire effectuée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/180, que le déploiement de deux bataillons prévu au début de 2001 n'aurait pas lieu. En outre, au paragraphe 24 de son rapport sur la FINUL, pour la période du 18 juillet 2000 au 18 janvier 2001 (S/2001/66), le Secrétaire général a indiqué qu'étant donné la situation dans la région, on pourrait, dans un premier temps, redonner à la FINUL les effectifs dont elle disposait avant leur augmentation intervenue en 2000, c'est-à-dire environ 4 500 personnes pour le 31 juillet 2001. Par sa résolution 1337 (2001) du 30 janvier 2001, le Conseil de sécurité a souscrit à l'approche générale pour la reconfiguration de la FINUL, telle qu'exposée dans le rapport du Secrétaire général susmentionné, et prié ce dernier de prendre les mesures nécessaires pour appliquer cette décision, en tenant compte notamment de la relève des bataillons qui devait avoir lieu en consultation avec le Gouvernement libanais et les pays qui fournissent des contingents.

11. Compte tenu de ces éléments, le Secrétaire général a décidé de réduire immédiatement de 26 437 900 dollars le budget d'un montant brut de 233 592 94 dollars, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/180, pour le ramener à un montant brut de 207 154 194 dollars comme indiqué dans son deuxième budget révisé (A/55/482/Add.1) pour la période de 12 mois du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

12. Dans sa résolution 55/180 B du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a approuvé la réduction proposée par le Secrétaire général.

13. Compte tenu de ce qui précède, le montant total du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans ses résolutions 54/267, 55/180 A et 55/180 B au titre du fonctionnement et du renforcement provisoire de la FINUL pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 s'élevait à 207 154 194 dollars (montant brut) (montant net : 201 981 841 dollars), lequel a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du budget

14. On trouvera dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 20 juillet 2000 (S/2000/718), 31 octobre 2000 (S/2000/1049), du 22 janvier 2001 (S/2001/66), du 30 avril 2001 (S/2001/423) et du 20 juillet 2001 (S/2001/714) des informations sur le fonctionnement de la FINUL au cours de la période considérée.

15. Pendant la période considérée, la présence des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix dans le Sud-Liban a été fortement modifiée. Après le retrait des Forces de défense israéliennes du Sud-Liban, pour répondre à l'évolution de la situation opérationnelle, un programme de renforcement d'urgence de l'effectif de la FINUL a été prévu et lancé au début de mai 2000 pour le porter de son niveau autorisé de l'époque, soit 4 513 hommes, à environ 5 600 hommes d'ici la fin de juin 2000, puis à environ 7 935 et dégager les ressources nécessaires à cet effet (voir S/2000/460, par. 31 à 35). Toutefois, l'effectif de la Force n'a pas été renforcé comme initialement prévu en raison de la décision que le Conseil de sécurité a prise par la suite dans sa résolution 1337 (2001) de le ramener à son niveau d'avant l'augmentation intervenue en 2000, c'est-à-dire à environ 4 500 hommes d'ici le 31 juillet 2001, comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus.

16. Comme indiqué précédemment, le budget de la FINUL a été révisé deux fois au cours de la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, soit trois budgets en l'espace d'un exercice de 12 mois. Il est essentiel d'en souligner les principaux aspects pour que les difficultés pratiques soulevées par son exécution puissent être pleinement appréhendées. Le budget initial de fonctionnement de la Force a été établi sur la base d'un effectif de 4 513 hommes avec une composante civile de 491 agents. Le premier budget révisé a été établi suivant le plan d'opérations modifié pour appuyer une mission élargie comprenant 7 900 hommes au maximum (soit un accroissement de 75 %) et 572 agents civils (soit une augmentation de 16,5 %). Selon le même plan d'opérations, le réaligement des positions des troupes exigeait la création de 28 nouvelles positions, le maintien de 50 des 144 positions existantes et le renforcement de 25 des 50 anciennes positions. Des ressources supplémentaires ont donc été fournies au titre de locaux et de logements, notamment de bâtiments préfabriqués. Il a en outre été proposé dans le premier budget révisé, du matériel supplémentaire pour les transports, l'appui aérien, les communications et l'observation ainsi que pour les périmètres de défense et d'autres types de matériels nécessaires à la sûreté et à la sécurité des contingents et à l'exécution des tâches opérationnelles.

17. Le second budget révisé a été établi lors de l'exécution du premier budget révisé pour tenir compte de la décision de ne plus financer un effectif de 5 805 hommes en moyenne (36 % de moins que l'effectif de 7 900 hommes initialement prévu) et un effectif civil de 541 postes. Le Secrétaire général a donc réduit la part des dépenses correspondantes. Lorsque le budget a été révisé pour la deuxième fois dans des délais très courts, il a été difficile de déterminer de manière précise les montants exacts des ressources nécessaires pour financer le matériel appartenant aux contingents, le soutien logistique autonome, l'achat de véhicules et d'équipement, les fournitures et les services et le fret aérien et de surface pour le reste de l'exercice. Les réductions budgétaires ont donc porté pour l'essentiel sur le nombre des membres du personnel militaire et civil qui étaient déjà en place et les dépenses y afférentes. Ces changements fondamentaux survenus dans la planification ont nécessairement eu une profonde incidence sur l'exécution du budget.

18. En bref, l'exécution du budget de la FINUL pour l'exercice 2000-2001 a commencé en mai 2000, lorsqu'il a été envisagé d'augmenter l'effectif de la Force. Dès que l'idée a été conçue, le plan d'opérations a été modifié pour la première fois en vue de l'hébergement des troupes supplémentaires et de l'achat de matériel militaire essentiel. Certains des besoins urgents ont été assurés dans le cadre du budget de l'exercice 1999-2000 et d'autres ont été financés par prélèvement sur les ressources du budget initial pour la période considérée. Peu après l'approbation, en décembre 2000, par l'Assemblée générale du premier budget révisé, il est devenu évident que l'effectif de la Force ne serait pas renforcé conformément à la première phase du plan de reconfiguration du Secrétaire général, tendant à ramener d'ici le 31 juillet 2001 l'effectif à environ 4 500 hommes, niveau où il se situait avant l'augmentation intervenue en 2000 et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1337 (2001). En conséquence, l'achat d'importantes quantités de logements préfabriqués, de véhicules, de matériel de communications, d'observation et autres types d'équipement et de fournitures et services a été annulé, comme indiqué à l'annexe II du présent rapport. Cela a entraîné également une réduction du montant des crédits demandés pour financer l'achat de matériel de transport et de fournitures. Compte tenu de ce qui précède, les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à un montant total brut de 183 811 094 dollars (montant net : 179 058 941 dollars) par rapport aux crédits d'un montant brut de 207 154 194 dollars (montant net : 201 981 841 dollars) ouverts par l'Assemblée générale au titre du second budget révisé, soit une économie d'un montant brut de 23 343 100 dollars (montant net : 22 922 900 dollars) représentant 11,3 % du montant total brut des crédits ouverts (207 154 194 dollars).

19. Au cours de la période considérée, la Force a dépensé un montant de 472 179 dollars au titre des mesures visant à assurer la sécurité du personnel, comme indiqué au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1
Dépenses relatives à la sécurité du personnel
 (En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses</i>
Personnel de sécurité recruté sur le plan international ^a	469 444
Matériel de transmissions ^b	2 735
Total	472 179

^a Les dépenses correspondent aux voyages d'évacuation des familles. Toutes les personnes à la charge des fonctionnaires de la FINUL y compris le personnel non indispensable, ont été évacuées d'Israël en raison de la dégradation subite de la sécurité dans ce pays en octobre 2000. Les fonctionnaires et leur famille ont été ramenés en novembre 2000 une fois la situation stabilisée.

^b Correspond notamment à un ordinateur individuel, un télécopieur et une imprimante utilisés par le Coordonnateur des questions de sécurité à Nahariya (Israël).

III. Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

20. Comme indiqué au tableau 2 ci-dessous, les dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 se sont élevées à un montant brut de 183 811 094 dollars (montant net : 179 058 941 dollars), y compris des engagements non réglés d'un montant de 77 782 000 dollars, par rapport au crédit ouvert d'un montant brut de 207 154 194 dollars (montant net : 201 981 841 dollars). L'annexe I du présent rapport contient des informations sur l'exécution du budget pour la période considérée classées par rubriques et des renseignements complémentaires sur les principaux écarts à l'annexe II. L'annexe IV indique les montants répartis et les dépenses par catégories.

Tableau 2
Montants répartis et dépenses
 (En milliers de dollars)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Écarts</i>
Personnel militaire	117 535,3	112 944,0	4 591,3
Personnel civil	27 213,8	25 321,1	1 892,7
Dépenses opérationnelles	50 244,9	33 855,3	16 389,6
Autres programmes	123,0	73,7	49,3
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	969,2	969,2	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	5 895,6	5 895,6	—
Contribution du personnel	5 172,3	4 752,1	420,2
Montant brut	207 154,1	183 811,0	23 343,1

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Écarts</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	(5 172,3)	(4 752,1)	(420,2)
Montant net	201 981,8	179 058,9	22 922,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	180,0	180,0	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–
Total	207 334,1	183 991,0	23 343,1

^a Y compris des engagements non réglés d'un montant de 13 406 600 dollars.

21. Des renseignements sur le déploiement des contingents militaires et de personnel civil au cours de la période considérée sont présentés au tableau 3 ci-dessous et détaillés aux annexes II et III du présent rapport.

Tableau 3

Personnel civil et militaire : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs budgétisés^a (moyenne)</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	5 805	5 571	4
Police civile	–	–	–
Personnel international	147	130	12
Personnel local	369	350	5
Volontaires des Nations Unies	–	–	–

^a Basés sur le calendrier de déploiement du personnel militaire et civil en conjonction avec le second budget révisé du Secrétaire général (A/55/482/Add.1).

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-sixième session

22. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL sont les suivantes :

a) Décider de l'utilisation du solde inutilisé d'un montant brut de 23 343 100 dollars (montant net : 22 922 900 dollars) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001;

b) Décider de l'affectation des autres recettes d'un montant de 12 482 000 dollars pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 au titre d'intérêts (5 778 000 dollars), de recettes diverses (953 000 dollars), d'ajustements afférents à des exercices antérieurs (503 000 dollars) et d'économies réalisées sur des engagements afférents à des exercices antérieurs ou par suite de leur annulation (5 248 000 dollars).

Annexe I

Exécution du budget pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	(1) <i>Montants répartis^a</i>	(2) <i>Dépenses non renouvelables</i>	(3) Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	(4) = (1 - 3) <i>Écart</i>
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	—	—	—	—
2. Contingents	99 559,2	—	95 764,1	3 795,1
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	12 992,9	—	12 492,9	500,0
b) Soutien logistique autonome	3 333,2	—	3 037,0	296,2
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 650,0	—	1 650,0	—
Total partiel, rubrique 3	17 976,1	—	17 179,9	796,2
Total, catégorie I	117 535,3	—	112 944,0	4 591,3
II. Personnel civil				
1. Police civile	—	—	—	—
2. Personnel international et personnel local	27 213,8	—	25 321,1	1 892,7
3. Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—
4. Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
5. Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Total, catégorie II	27 213,8	—	25 321,1	1 892,7
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	8 602,7	2 490,4	4 379,1	4 223,6
2. Remise en état des infrastructures	—	—	—	—
3. Transports	19 907,6	5 811,9	14 754,4	5 153,2
4. Opérations aériennes	2 182,5	—	1 526,5	656,0
5. Opérations navales	—	—	—	—
6. Transmissions	4 711,3	2 485,7	3 601,5	1 109,8
7. Matériel divers	5 784,1	2 806,0	3 928,8	1 855,3
8. Fournitures et services	7 668,4	—	5 182,5	2 485,9
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	900,0	—	297,7	602,3
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	488,3	—	184,8	303,5
Total partiel, rubrique 9	1 388,3	—	482,5	905,8
Total, catégorie III	50 244,9	13 594,0	33 855,3	16 389,6

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1 - 3)
<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis^a</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	<i>Écart</i>
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	–	–	–	–
3. Programmes de formation	123,0	–	73,7	49,3
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	123,0	–	73,7	49,3
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	969,2	–	969,2	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	5 895,6	–	5 895,6	–
VII. Contributions du personnel	5 172,3	–	4 752,1	420,2
Montant brut, catégories I à VII	207 154,1	13 594,0	183 811,0	23 343,1
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(5 172,3)	–	(4 752,1)	(420,2)
Montant net, catégories I à VIII	201 981,8	13 594,0	179 058,9	22 922,9
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	180,0	180,0	180,0	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–	–
Total	207 334,1	13 774,0	183 991,0	23 343,1
<i>Montant</i>				
XI. Autres recettes/ajustements				
Intérêts créditeurs				5 778,0
Autres recettes diverses				953,0
Contributions volontaires en espèces				–
Ajustement sur l'exercice précédent				503,0
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice précédent, ou annulation de ces engagements				5 248,0
Total, catégorie XI				12 482,0

^a Sur la base du montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/180 B du 14 juin 2001.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les écarts importants

Personnel militaire

*Montant réparti : 117 535 300 dollars; dépenses : 112 944 000 dollars;
écart : 4 591 300 dollars*

1. Le solde inutilisé de 4 591 300 dollars à cette rubrique est attribuable à des économies réalisées au titre des contingents (3 795 100 dollars) et des autres dépenses afférentes au personnel militaire (796 200 dollars).

Contingents

*Montant réparti : 99 559 200 dollars; dépenses : 95 764 100 dollars;
écart : 3 795 100 dollars*

2. Le solde inutilisé net de 3 795 100 dollars à cette rubrique s'explique essentiellement par un effectif moyen inférieur aux chiffres prévus pendant la période considérée. Ce solde est en partie contrebalancé par des dépenses supplémentaires au titre : a) des rations, du fait des besoins plus importants que prévu concernant les produits alimentaires secs et surgelés, ainsi que du prix des produits laitiers plus élevé qu'on ne l'avait initialement estimé; et b) de l'indemnité de subsistance (missions) des contingents, du fait qu'il y a eu plus de mouvements logistiques et opérationnels des membres des contingents que prévu au cours de l'opération d'élargissement de la Force au début de la période.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

*Montant réparti : 17 976 100 dollars; dépenses : 17 179 900 dollars;
écart : 796 200 dollars*

3. Le solde inutilisé de 796 200 dollars est attribuable à la réduction des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents (500 000 dollars) et du soutien logistique autonome (296 200 dollars) du fait que, conformément au plan de reconfiguration de la Force présenté par le Secrétaire général et approuvé par le Conseil de sécurité, deux bataillons autonomes n'ont pas été déployés.

Personnel civil

*Montant réparti : 27 213 800 dollars; dépenses : 25 321 100 dollars;
écart : 1 892 700 dollars*

4. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique par le taux de vacance de postes moyen de 12 % pour le personnel international (contre celui de 8 % prévu au budget) ainsi qu'un taux de vacance de postes moyen de 5 % pour le personnel local (le budget avait été établi sur l'hypothèse d'un taux d'occupation des postes de 100 %) pendant la période considérée. Ce solde a été contrebalancé en partie par des dépenses supplémentaires au titre des voyages du fait de déplacements non prévus au budget à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission dans le cadre de l'élargissement de la Force. Les dépenses supplémentaires au titre des voyages sont aussi dues aux frais de voyage (déplacements pour assister à des stages de formation

de courte durée) qui ont été imputés à cette rubrique, alors que les prévisions budgétaires correspondantes avaient été inscrites à la rubrique Programmes de formation.

5. Pendant la période considérée, trois membres de la FINUL ont été détachés à court terme auprès de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

Dépenses opérationnelles

*Montant réparti : 50 244 900 dollars; dépenses : 33 855 300 dollars;
écart : 16 389 600 dollars*

6. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique par des dépenses moins élevées que prévu aux rubriques Locaux/hébergement (4 223 600 dollars), Transports (5 153 200 dollars), Opérations aériennes (656 000 dollars), Transmissions (1 109 800 dollars), Matériel divers (1 855 300 dollars), Fournitures et services (2 485 900 dollars) et Fret aérien et de surface (905 800 dollars).

Locaux/hébergement

*Montant réparti : 8 602 700 dollars; dépenses : 4 379 100 dollars;
écart : 4 223 600 dollars*

7. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le fait qu'on n'a pas procédé à l'achat de 377 modules d'hébergement/blocs sanitaires préfabriqués sur les 615 inscrits au budget. Il était prévu dans le plan opérationnel d'élargissement de la Force de mettre en place 28 positions militaires, d'agrandir 25 des positions existantes et d'en fermer environ 94 autres. Le programme d'élargissement ayant été suspendu, on n'a établi que 15 nouvelles positions, et on n'a pas procédé à l'agrandissement des anciennes. Des soldes inutilisés apparaissent également au titre des projets de construction, des services et fournitures d'entretien et des services collectifs de distribution pour la même raison.

Transports

*Montant réparti : 19 907 600 dollars; dépenses : 14 754 400 dollars;
écart : 5 153 200 dollars*

8. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique essentiellement par l'achat de moins de véhicules que prévu. On avait prévu d'acheter 213 types différents de nouveaux véhicules pour appuyer une force élargie de 7 900 hommes. Par la suite, le programme d'élargissement ayant été suspendu, la FINUL n'a plus eu besoin que d'un parc automobile beaucoup moins important. Cela étant, on a acheté un total de 138 véhicules pendant la période considérée. En outre, du fait de la réduction du parc automobile, un solde inutilisé est aussi apparu aux rubriques Matériel d'atelier, Pièces de rechange, réparations et entretien, Assurance, et Carburants et lubrifiants.

Opérations aériennes

*Montant réparti : 2 182 500 dollars; dépenses : 1 526 500 dollars;
écart : 656 000 dollars*

9. Le solde inutilisé de 656 000 dollars à cette rubrique est essentiellement attribuable au fait que les hélicoptères ont effectué moins d'heures de vol que prévu

et qu'on n'a pratiquement pas utilisé les services de transport par avion du fait de la suspension du programme d'élargissement de la Force. En établissant le budget, on prévoyait de déployer deux autres hélicoptères dans la zone opérationnelle de la FINUL et de réapprovisionner en carburant six avions de transport devant effectuer chacun le trajet aller-retour de six heures (Brindisi-Beyrouth-Brindisi) pour transporter du matériel selon les besoins. La Force n'ayant pas été étoffée comme initialement prévu, la FINUL n'a plus eu besoin de louer les deux hélicoptères supplémentaires pour toute la période de 12 mois, ni des services de transport par avion, au cours de la période considérée.

Transmissions

*Montant réparti : 4 711 300 dollars; dépenses : 3 601 500 dollars;
écart : 1 109 800 dollars*

10. Pour la même raison que ci-dessus, le solde inutilisé de 1 109 800 dollars à cette rubrique est essentiellement attribuable au fait que l'on a annulé l'acquisition d'une grande quantité de matériel de communication, en particulier du matériel de transmissions militaires, notamment des radios mobiles et portables, des convertisseurs AC/DC, des liaisons téléphoniques rurales, des chargeurs de batterie AN/PRC-77, un système de radio haute fréquence, ainsi qu'au fait qu'on a annulé l'achat de matériel d'atelier de communication et de pièces de rechange, ainsi que des services de réparation et d'entretien du matériel de communication. Le solde inutilisé s'explique également par le fait que les frais de communication par satellite et de location des lignes téléphoniques ont été moins élevés que prévu.

Matériel divers

*Montant réparti : 5 784 100 dollars; dépenses : 3 928 800 dollars;
écart : 1 855 300 dollars*

11. Le solde inutilisé de 1 855 300 dollars à cette rubrique s'explique par les économies réalisées aux rubriques Mobilier de bureau (28 200 dollars), Matériel informatique (248 200 dollars), Matériel d'observation (732 500 dollars), Citernes à essence et débitmètres (52 000 dollars), Matériel médical et dentaire (132 900 dollars), Matériel d'hébergement (260 500 dollars), Matériel divers (331 600 dollars) et Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel divers (109 000 dollars), économies qui ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires de 39 600 dollars pour l'achat, non prévu au budget, de huit conteneurs réfrigérés.

12. Lorsqu'on avait établi le budget de cette rubrique, on avait prévu d'acquérir divers types de matériel divers pour appuyer l'augmentation des effectifs qui devaient être portés à 7 900 hommes. Par la suite, le programme d'élargissement a été suspendu sur la base du plan de reconfiguration de la Force présenté par le Secrétaire général et approuvé par le Conseil de sécurité. De ce fait, on n'a acheté du matériel au cours de la période que pour appuyer l'effectif moyen réel de 5 571 hommes pour la période de 12 mois considérée.

Fournitures et services

*Montant réparti : 7 668 400 dollars; dépenses : 5 182 500 dollars;
écart : 2 485 900 dollars*

13. De même, le solde inutilisé à cette rubrique est essentiellement attribuable à la suspension du programme d'élargissement de la Force, qui a eu pour résultat un déploiement moyen effectif de troupes moins important et l'établissement d'un nombre moindre de positions militaires qu'il n'était prévu au budget. L'économie totale de 2 527 800 dollars, réalisée essentiellement aux rubriques Services contractuels, Services de sécurité, Traitements et services médicaux, Demandes d'indemnisation et règlements, Papeterie et fournitures de bureau, Fournitures médicales, Fournitures sanitaires et articles de nettoyage, Accessoires d'uniforme, Drapeaux et autocollants, Matériel pour la défense des périmètres et Intendance et magasins, a été légèrement contrebalancée par une dépense supplémentaire de 41 900 dollars au titre de services informatiques non budgétés.

Fret aérien et de surface

*Montant réparti : 1 388 300 dollars; dépenses : 482 500 dollars;
écart : 905 800 dollars*

14. Le solde inutilisé de 905 800 dollars à cette rubrique s'explique essentiellement par le fait que les dépenses de transport du matériel appartenant aux contingents et des conteneurs passant par le port de Beyrouth ont été beaucoup moins élevées que prévu, en raison de la cessation du programme d'expansion de la Force.

Autres programmes

Montant réparti : 123 000 dollars; dépenses : 73 700 dollars; écart : 49 300 dollars

Programmes de formation

Montant réparti : 123 000 dollars; dépenses : 73 700 dollars; écart : 49 300 dollars

15. Les programmes de formation entrepris au cours de l'exercice financier visaient à répondre aux besoins suivants :

a) Assurer la capacité de tirer le profit maximal de la technologie informatique moderne dans l'accomplissement des tâches quotidiennes de la Force. À cet égard, la priorité a été donnée à la formation du personnel travaillant dans le domaine des communications et des technologies informatiques, conformément au plan stratégique établi par le Département des opérations de maintien de la paix compte tenu de la complexité et de l'ampleur croissantes des activités et des besoins de plus en plus grands des missions de maintien de la paix en matière d'information. La FINUL a envoyé le plus grand nombre possible de ses membres suivre des programmes de formation assurés centralement à Brindisi. En outre, le personnel a participé à une formation aux systèmes CISCO à Doubaï (Émirats arabes unis) et à Windows 2000 à Beyrouth. La Force tire déjà les bénéfices de cette formation : par exemple, elle dispose d'un réseau à fibres optiques d'environ 500 postes de travail ayant un taux de transfert de données extrêmement élevé (un giga-octet par seconde). De même, 50 % du personnel de la FINUL travaillant dans le domaine des

finances a reçu une formation au système Sun, qui est le système standard de traitement des transactions financières des missions de maintien de la paix;

b) Établir des capacités de supervision pour mieux comprendre la marche du travail, la délégation de responsabilités, la dynamique de groupe, la résolution des problèmes, etc. La FINUL a organisé deux sessions de formation en gestion et supervision à Tyr, dans le Sud-Liban, assurées par l'International Management and Training Institute (IMTI). À la suite de cette formation, les participants ont fait savoir qu'ils comprenaient beaucoup mieux les systèmes de gestion dans la planification, l'organisation et l'accomplissement du travail. Un total de 65 fonctionnaires de la FINUL ont participé à ce programme de formation;

c) Assurer le service à la clientèle lors de la fourniture de services aux composantes opérationnelles. Le rôle essentiel de l'administration civile de la FINUL est d'apporter un appui administratif et logistique aux contingents militaires. Pour assurer que le personnel civil comprenne bien l'importance du service en traitant la composante militaire comme une cliente, la FINUL a organisé huit sessions de formation aux services à la clientèle, assurées par l'IMTI. Deux des sessions ont été imputées sur le budget de 2000/2001 pour la formation de 25 fonctionnaires, et le programme doit se poursuivre pendant le prochain exercice financier.

16. Au cours de la période considérée, un total de 230 membres du personnel de la FINUL ont suivi divers cours de formation, comme indiqué au tableau suivant.

<i>Cours</i>	<i>Dépenses (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de personnes formées</i>	<i>Lieu</i>
1. Formation à la gestion du réseau CISCO	6 400	2	Doubaï (Émirats arabes unis)
2. Configuration de routeur CISCO	8 750	6	Hertzelia (Israël)
3. Formation au service à la clientèle	4 350	25	Quartier général de la FINUL, Naqoura (Liban)
4. Cours de formation aux techniques de satellite DAMA	—	1	Base de soutien logistique (UNLB) Brindisi (Italie)
5. Système de pièces Hyundai (à l'intention du personnel des transports)	2 162	4	Jérusalem
6. Programme IAPSO de formation pratique aux achats internationaux	—	4	Beyrouth
7. Formation au procédé Kobe (mécanique)	—	5	Quartier général de la FINUL, Naqoura (Liban)
8. Formation à l'utilisation de Microsoft Excel (assurée par le personnel des services informatiques de la FINUL)	—	52	Quartier général de la FINUL, Naqoura (Liban)
9. Formation à Microsoft Windows 2000 à l'intention du personnel informatique	3 300	11	Beyrouth

<i>Cours</i>	<i>Dépenses (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de personnes formées</i>	<i>Lieu</i>
10. Formation à l'utilisation de Microsoft Word (assurée par le personnel informatique)	—	40	Quartier général de la FINUL, Naqoura (Liban)
11. Cours technique sur des véhicules 4x4 Nissan et Toyota	—	1	UNLB, Brindisi (Italie)
12. Formation aux systèmes Reality, Lotus Notes et Domino.doc	3 150	3	UNLB, Brindisi (Italie)
13. Cours de formation chez Renault	—	2	Lyon (France)
14. Formation au système Sun	6 380	9	Nicosie
15. Cours de gestion et de supervision	39 226	65	Tyr (Liban)
Total	73 718	230	

17. Le solde inutilisé de 49 300 dollars à cette rubrique est essentiellement attribuable au fait que les membres du personnel de la FINUL ont été extrêmement occupés par des tâches opérationnelles et administratives à la suite de l'élargissement de la Force qui a démarré en mai/juin 2000 après le retrait des Forces de défense israéliennes, suivi par la réduction des effectifs en cours. Par conséquent, on n'a pu organiser que relativement peu de programmes de formation par rapport à ce que l'administration de la FINUL avait initialement prévu.

Contributions du personnel

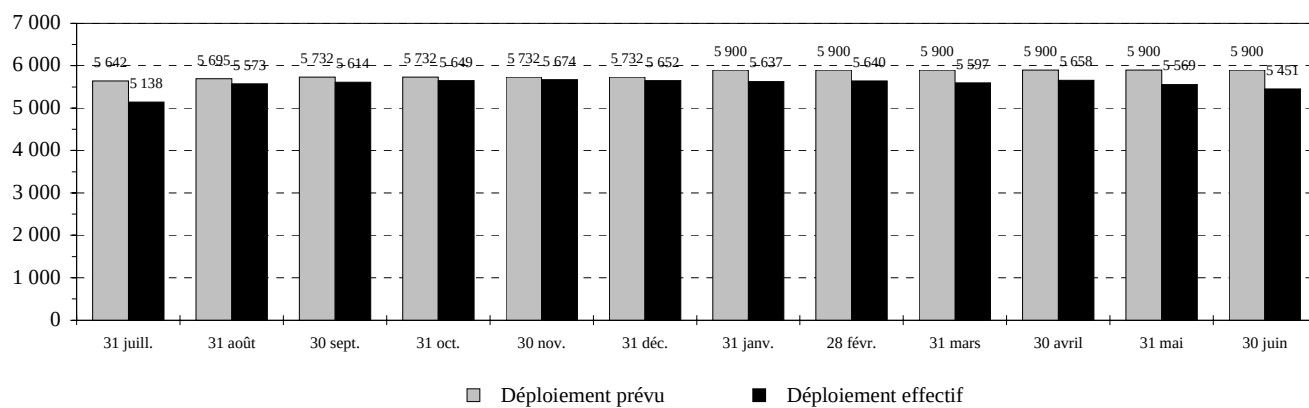
*Montant réparti : 5 172 300 dollars; dépenses : 4 752 100 dollars;
écart : 420 200 dollars*

18. Le solde inutilisé est essentiellement attribuable aux taux de vacance de postes plus élevés que prévu, tant pour le personnel international que pour le personnel local, pendant la période considérée.

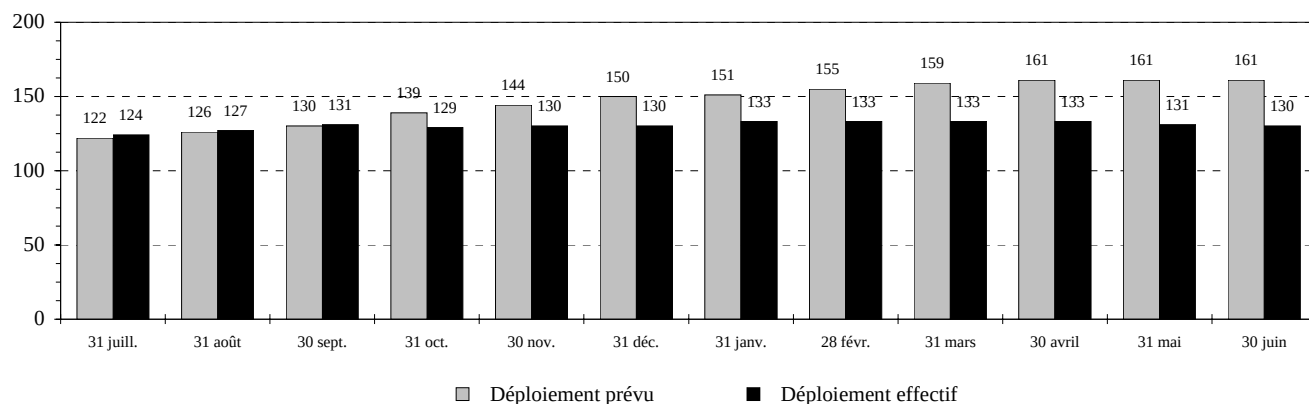
Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

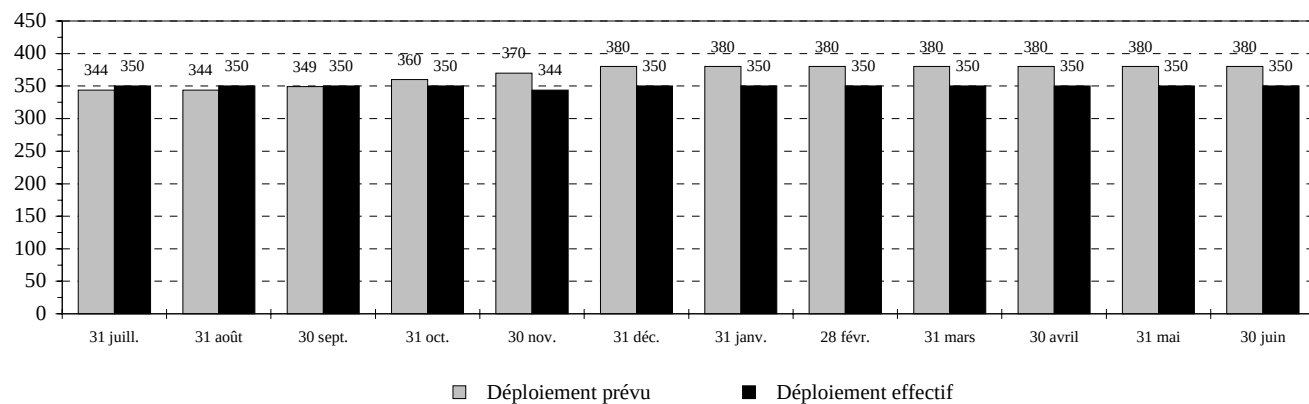
1. Contingents militaires



2. Personnel international



3. Personnel local



Annexe IV

Montants répartis et dépenses effectives (période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001)

